

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Avance sur subvention accordée au C.C.A.S. de Plateau d'Hauteville en 2023

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize février deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LALLEMENT Alexandre pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 présents et 7 pouvoirs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'allouer une avance sur subvention, sans attendre le vote du budget, au C.C.A.S. de Plateau d'Hauteville, dont les besoins de trésorerie nécessitent un fonds de roulement.

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir un versement 20 000 € dans l'attente de l'adoption du budget afin que le C.C.A.S puissent payer les factures en attente.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer l'avance sur subvention telle que citée ci-dessus, soit un versement de 20 000 € dans l'attente de l'adoption du budget.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 06/03/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230222-DE-2023-02-16-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

